

C'est avec un immense honneur et une profonde gratitude que je me tiens devant vous aujourd'hui,

Permettez-moi d'entrer directement dans le vif de mon propos, consciente du temps qui nous est imparti et de m'appuyer sur votre indulgence pour ne pas renouveler les salutations déjà exprimées avec toute la considération qu'elles méritent.

Il me revient de parler de l'expert de justice- médiateur

Dans une réflexion plus large qui est celle de la place de l'expert dans l'amiable ?

L'expert judiciaire, par son serment, s'engage à répondre à la mission ordonnée par un Juge, donne un avis technique sur la question de fait qui lui est posée, sans possibilité de concilier les parties - comme l'énonce l'article 240 du CPC, ce que ne retient pas la justice administrative.

⇒ Je vous renvoie à la lecture de l'article rédigé par notre éminent confrère Didier Faury qui souligne dans la revue experts de Juin 2024 : l'actuelle cacophonie des textes !

La médiation, qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle, est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant, et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement ou le rétablissement des liens, la prévention, le règlement des conflits. (extrait du code de déontologie du médiateur)

Articles 131-1 à 15 du CPC

Pour évoquer l'EJM, je souhaite rappeler les serments qui engagent l'expert et le médiateur :

Serment de l'expert

Je jure d'apporter mon concours à la Justice, d'accomplir ma mission, de faire mon rapport, de donner mon avis, en mon honneur et en ma conscience.

Serment du médiateur

Je jure d'exercer ma mission de médiateur en mon honneur et conscience et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à cette occasion.

Vous vous souvenez j'en suis sûre des propos du Président Gazagnes dans l'excellente revue Experts (avril 2019), le Président Gazagnes citait Jean de la Fontaine et la fable de *La chauve souris et les deux belettes* :

« Je suis Oiseau : voyez mes ailes [...] Vive la gent qui fend les airs ! [...] »

« Qui fait l'oiseau ? C'est le plumage. Je suis Souris : vivent les Rats ! [...] »

« [...] Par cette adroite répartie, elle [la chauve-souris] sauva deux fois sa vie [...] ».

Alors notre démarche ne vise pas à sauver notre vie car l'expertise n'est pas un métier et le volume du contentieux ne diminuant pas, les experts ne manqueront pas de pain sur la planche, pour achever la métaphore.

Mais effectivement, ce n'est pas facile d'être un expert de justice- médiateur, surtout en raison d'une distinction fondamentale de cadre d'intervention :

- L'Expert est tenu par le principe de la contradiction
- Le Médiateur doit respecter et faire respecter les exigences de confidentialité

Alors, oui, l'EJM n'existe pas dans les missions judiciaires, l'expert formé à la médiation est **soit** expert, **soit** médiateur, en fonction des missions reçues, **mais JAMAIS les deux** en même temps dans la même mission.

Et pourtant nous avons créé un nid de chauve souris (même si je préférerais une autre image) ... la CNEJM !

La **Compagnie Nationale des Experts de Justice Médiateurs (CNEJM)** regroupe des experts de justice inscrits sur les listes des cours d'appel judiciaire ou administrative, tous formés à la médiation, tous engagés dans l'amiable.

Créée en 2020, notre association a pris son envol – si je puis dire – depuis la commission médiation du CNCEJ présidée par Didier Faury, et a profité de la réactivité des Lyonnais qui avaient créé en 2019 une compagnie lyonnaise des EJM, nous avons ensuite grandi ensemble jusqu'à couvrir tout le territoire national

Pourquoi avons-nous souhaité l'existence de cette compagnie d'experts ?

- Parce que l'expertise porte en germe tous les éléments du conflit, comme l'a rappelé récemment le Président Schweitzer Juge au TJ de Marseille.
- Parce que nous nous sommes reconnus à travers notre sensibilité commune à l'amiable et notre engagement volontaire, concrétisé par une formation de plus de 100 heures, voire même plus de 200... à la médiation
- parce qu'une expertise objective, approfondie et précise ouvre la voie à une résolution amiable du conflit
- parce que les experts peuvent proposer des solutions techniques adaptées aux besoins spécifiques des parties, au contexte, et favoriser un terrain d'entente
- parce que nous avons la pratique de la gestion du conflit, que nous en comprenons les enjeux techniques, humains, financiers,
- parce que nous avons la confiance des magistrats qui nous connaissent à travers nos rapports, nos comptes rendus d'activité, et que nous sommes engagés par serment à répondre à leurs demandes
- et des parce que ... il y en a beaucoup !

Cette compagnie vise à promouvoir le rôle des experts de justice dans les multiples procédures amiables de règlement des différends :

- Médiation judiciaire ou conventionnelle
- Procédure participative
- Actes contre signés par avocats
- Ordonnance mixte
- Conciliation
- arbitrage

Ses objectifs :

- **Exiger et entretenir un cadre éthique** basé sur l'indépendance, la probité, l'exigence et la compétence.
- **Représenter** les experts-médiateurs auprès des juridictions et instances,
- **Animer un territoire et rencontrer les personnalités pour** proposer des initiatives visant à mieux intégrer l'amiable dans le système judiciaire.
- **Assurer la formation continue** de ses membres en médiation.
- **Faciliter les échanges de pratique, les co-médiations** entre experts.

Nos actions déjà entreprises

- Rencontre des représentants des juridictions pour répondre aux besoins des magistrats pour les ordonnances mixtes, pour les médiations
- Déposer des dossiers de candidatures à l'inscription sur les listes de médiateurs près 11 cours d'appel
- Constituer notre site internet
- Animer des Ateliers de travail avec les adhérents
 - Par exemple sur le thème de la définition et rôle de l'EJM
- Réunir les adhérents en régions pour créer une synergie

La Compagnie est structurée par régions avec des délégués territoriaux pour chacune d'elle, calquée sur le périmètre des ressorts des CA.

La Compagnie adhère au CNCEJ qui en a soutenu la création et je l'en remercie au nom de tous les membres de notre compagnie.

Sur un plan pratique : l'annuaire de nos membres est accessible sur le site CNEJM.ORG
Cet annuaire présente les EJM par compétences techniques et par région afin que les Magistrats, les avocats puissent facilement sélectionner et désigner l'EJM qui leur convient pour la mission envisagée.

La Justice s'adapte et répond aux nouveaux besoins, la judiciarisation de la société a entraîné une augmentation significative du volume de contentieux

La Justice et les experts judiciaires vont relever de nouveaux défis.

Alors est-ce une mutation naturelle de l'expert qui s'adapte à son environnement ?

Oui : car je souhaite que les démarches amiables séduisent de plus en plus de justiciables (particuliers, sociétés), d'avocats et conseils

Non : car il faudra toujours des experts compétents, précis et rigoureux, exigeants, objectifs et impartiaux pour établir la vérité scientifique des faits

En créant une compagnie d'experts-médiateurs, nous répondons aux besoins d'une justice moderne, qui propose des solutions rapides, moins coûteuses, axées sur l'humain et la responsabilité de la solution du litige.

Alors nous reposons la question de la possibilité pour l'expert d'amener les parties à se concilier, ce qui était admis jusqu'en 1975.

Les chiroptères sont une espèce protégée, les EJM aussi !

A l'heure du chat GPT, nous devons déployer nos ailes...

Je recommande vivement aux experts judiciaires de se former à la médiation, car cette formation, axée sur le processus de négociation et les compétences humaines du médiateur, leur apportera de l'aisance dans la gestion des conflits au quotidien.

Elle leur permettra de développer des capacités de communication, d'écoute et de gestion des tensions, qui sont des atouts précieux pour leur pratique expertale.

Nous sommes nombreux, au sein de la CNEJM, à participer activement à ce congrès et sommes disponibles et à votre écoute.

Enfin, au-delà de ces informations pratiques, nous souhaitons insister sur un argument essentiel inhérent à notre compagnie.

L'expert, l'ingénieur, le comptable, ajoute une corde à son arc en apprenant à accompagner l'humain dans des situations de conflit.

Cette pratique inhabituelle peut être nous oblige à une supervision, un échange entre pairs. C'est exactement ce que permet la compagnie en animant des ateliers d'échanges constitués au sein de la compagnie, sur cette singularité qui nous rassemble : celle d'expert de justice. Ces échanges permettent de conserver l'objectivité et le recul indispensables à l'exercice de notre mission, tout en enrichissant notre pratique par les retours d'expérience.

Je vous remercie de votre attention.

